

Quelques consignes pour la pérennité de l'association

- Les dates d'adhésion et de validité de certificat médical (1 an) sont inscrites au dos de votre carte, consultez les régulièrement, et pensez à renouveler avant la fin.
- N'oubliez pas de vous inscrire sur le cahier de présence!
- Ne communiquez le code d'accès sous aucun prétexte!
- Veillez à la bonne tenue des locaux!
- Signalez nous toute anomalie!

Le comité vous remercie de votre confiance.

Dès votre dossier complet, merci de le déposer dans la boîte aux lettres située à gauche de la salle.

Votre carte d'adhérent sera prête dans les 24 ou 48h maxi. A ce moment, le code d'accès vous sera communiqué par téléphone ou messagerie.

PIECES A FOURNIR

* * * * *

Y 2 photos.

Y 1 certificat médical attestant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de la musculature (valable 1 an).

Y 1 photocopie d'attestation d'assurance de responsabilité civile.

Y 1 fiche d'inscription remplie, datée et signée.

Y 1 autorisation du responsable légal (parent ou tuteur) pour les mineurs.

L'accès à la salle est autorisé seulement après remise du dossier complet à un membre du comité.

REGLEMENT INTERIEUR

* * * * *

Art.1: Il est formellement interdit de fumer dans les locaux.

Art.2: Le matériel (machines, poids, haltères), les locaux (vestiaires, toilettes, douches), sont sous la responsabilité de chaque utilisateur. Toute détérioration résultant d'un non respect des consignes et mode d'emploi (affichés près de chaque appareil) sera facturée par l'association à la compagnie d'assurance des adhérents responsables.

Art.3: Toute anomalie constatée sur un appareil doit être signalée à un membre du comité, ceci pour votre sécurité et celle de tous les adhérents.

Art.4: Chaque adhérent doit être couvert par une responsabilité civile.

Art.5: A chaque inscription, les adhérents se verront remettre une carte avec leurs coordonnées, photo, etc... qui devra être déposée sur un présentoir prévu à cet effet, avant de commencer son entraînement.

Art.6: Chaque adhérent devra inscrire son numéro, son heure d'arrivée avant de commencer son entraînement et son heure de départ en quittant la salle sur un cahier prévu à cet effet.

Art.7: Un fichier des adhérents sera tenu par les membres du bureau, comprenant: numéro de police d'assurance, certificat médical, coordonnées personnelles.

Art.8: Les adhérents se doivent de respecter le travail ou la détente de chacun.

Art.9: Chaque adhérent devra se conformer aux horaires (7h00 - 22h00).

Art.10: Une tenue vestimentaire adéquate et décente sera exigée pour chaque adhérent (jogging, survêtement, body) sous peine d'interdiction d'entrée.

Art.11: Les membres du bureau déclineront toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et sur le parking.

Art.12: Il est formellement interdit de faire pénétrer dans l'enceinte de la salle: alcool, drogues, armes sous peine d'exclusion définitive.

Art.13: Tout le matériel portatif (poids, barres, etc...) devra être rangé à chaque fin de séance.

Art.14: Chaque adhérent devra installer sur l'appareil qu'il utilise, une serviette éponge afin de maintenir une hygiène optimum pour chaque utilisateur.

Art.15: L'utilisation des appareils est interdite à toute personne étrangère au club.

Art.16: Il est obligatoire de mettre des chaussures n'ayant pas servi à l'extérieur pour accéder à la salle d'évolution.

Art.17: Sur certains appareils signalés, il est interdit de travailler lorsque l'on est seul dans la salle.

Art.18: Toute personne est censée avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et devra le respecter.

Art.19: La musculation est interdite aux mineurs de moins de 16 ans.

Art.20: Le code d'accès ne doit pas être divulgué.

Art.21: Le comité pourra avertir ou exclure toute personne qui n'aurait pas respecté un article de ce règlement, conformément à l'art.6 de nos statuts.

CHARTRE A.T.S.D.

1) Chaussures à l'entrée,
Tu essuieras.

2) Baskets sur la moquette,
Tu changeras.

3) Serviette sur les appareils,
Tu étaleras.

4) Eau dans les douches,
Tu racleras.

5) Fenêtres, tu fermes.

6) Lumières et radio en sortant,
Tu éteindras.

Arches Tonic Sport Détente

Arches Tonic Sport Détente

Nom : Prénom :

Tarif des cotisations

Date de naissance :

Droit d'entrée nouvelle adhésion : 15€

Adresse :

Annuelle : adhérent : 85€
 conjoint, enfant, étudiant: 55€

Tel :

E-Mail :

Semestrielle : adhérent : 55€
 conjoint, enfant, étudiant : 40€

Désire m'inscrire à A.T.S.D

1 Trimestre { } 1 Semestre { } 1 An { }

Ci-joint la somme de : euros

Je prends connaissance des statuts et du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date : Signature :

Réduction habitants d'Arches : 10€

N° d'adhérent :

date effective :

adh.princ.

Attention!! nombre d'adhérent limité , le club se réserve donc le refus de certaines demandes.

Arches Tonic Sport Détente



Dossier

D'inscription

Tel : 06 89 43 70 20

Association loi 1901

